

MMA ÉLITE

Septembre 2022

Support en unités de compte adossé
à un titre de créance et présentant un
**risque de perte en capital partielle ou
totale en cours de vie et à l'échéance**



EXPERTISE
PATRIMOINE

Assurance-vie et capitalisation.

Offre limitée du 5 septembre 2022 au 16 décembre 2022
(sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée : 10 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale
et en l'absence d'un remboursement anticipé automatique comme décrit en pages 2 et 3).

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Fonctionnement du support

MMA Élite Septembre 2022 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.

- D'une durée d'investissement de 10 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR** (dénommé ci-après « l'Indice ») **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.**
- Le niveau de clôture de l'Indice au 6 janvier 2023 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.
- **MMA Élite Septembre 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Un remboursement anticipé automatique possible les années 2 à 9...

EN ANNÉE 2 À 9, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 88 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :

- **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
- majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 7,10 % par année écoulée**, soit :
 - **14,20 % (soit $7,10\% \times 2$)** si le remboursement a lieu en année 2, le 13 janvier 2025;
 - **21,30 % (soit $7,10\% \times 3$)** si le remboursement a lieu en année 3, le 13 janvier 2026;
 - **28,40 % (soit $7,10\% \times 4$)** si le remboursement a lieu en année 4, le 13 janvier 2027;
 - **35,50 % (soit $7,10\% \times 5$)** si le remboursement a lieu en année 5, le 13 janvier 2028;
 - **42,60 % (soit $7,10\% \times 6$)** si le remboursement a lieu en année 6, le 15 janvier 2029;
 - **49,70 % (soit $7,10\% \times 7$)** si le remboursement a lieu en année 7, le 14 janvier 2030;
 - **56,80 % (soit $7,10\% \times 8$)** si le remboursement a lieu en année 8, le 13 janvier 2031;
 - **63,90 % (soit $7,10\% \times 9$)** si le remboursement a lieu en année 9, le 13 janvier 2032.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 88 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes⁽²⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, en année 10

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 13 janvier 2033.

EN ANNÉE 10, TROIS SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 88 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 10⁽⁶⁾ ou **si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 6 janvier 2033), alors vous recevrez⁽³⁾ :

- **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
- majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 71 %** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 7,10 % par année écoulée).

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 75 % de son niveau initial mais supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 6 janvier 2033), alors vous recevrez⁽³⁾ :

- **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾.**

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 6 janvier 2033), alors vous recevrez⁽³⁾ :

- **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾ diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.

(2) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle : Année 2 : 6 janvier 2025; Année 3 : 7 avril 2025, 7 juillet 2025, 6 octobre 2025, 6 janvier 2026; Année 4 : 7 avril 2026, 6 juillet 2026, 6 octobre 2026, 6 janvier 2027; Année 5 : 6 avril 2027, 6 juillet 2027, 6 octobre 2027, 6 janvier 2028; Année 6 : 6 avril 2028, 6 juillet 2028, 6 octobre 2028, 8 janvier 2029; Année 7 : 6 avril 2029, 6 juillet 2029, 8 octobre 2029, 7 janvier 2030; Année 8 : 8 avril 2030, 8 juillet 2030, 7 octobre 2030, 6 janvier 2031; Année 9 : 7 avril 2031, 7 juillet 2031, 6 octobre 2031, 6 janvier 2032.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support MMA Élite Septembre 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

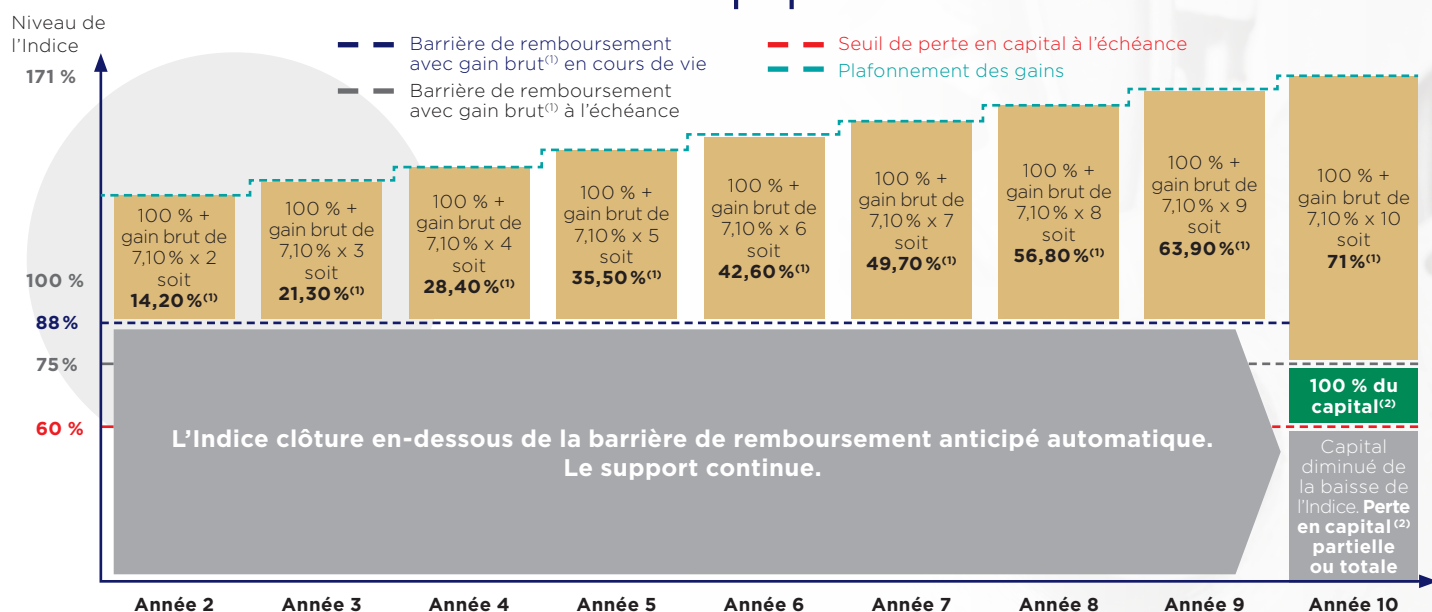
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(6) Année 10 : 6 avril 2032, 6 juillet 2032, 6 octobre 2032.

Illustration du mécanisme de remboursement

- À partir de l'année 2, à chaque date de constatation intermédiaire trimestrielle et jusqu'à la date de constatation finale (le 6 janvier 2033), le niveau de clôture de l'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 2 à 10 ans et présente, dans ce dernier cas, **un risque de perte en capital partielle ou totale**.

Mécanisme du support

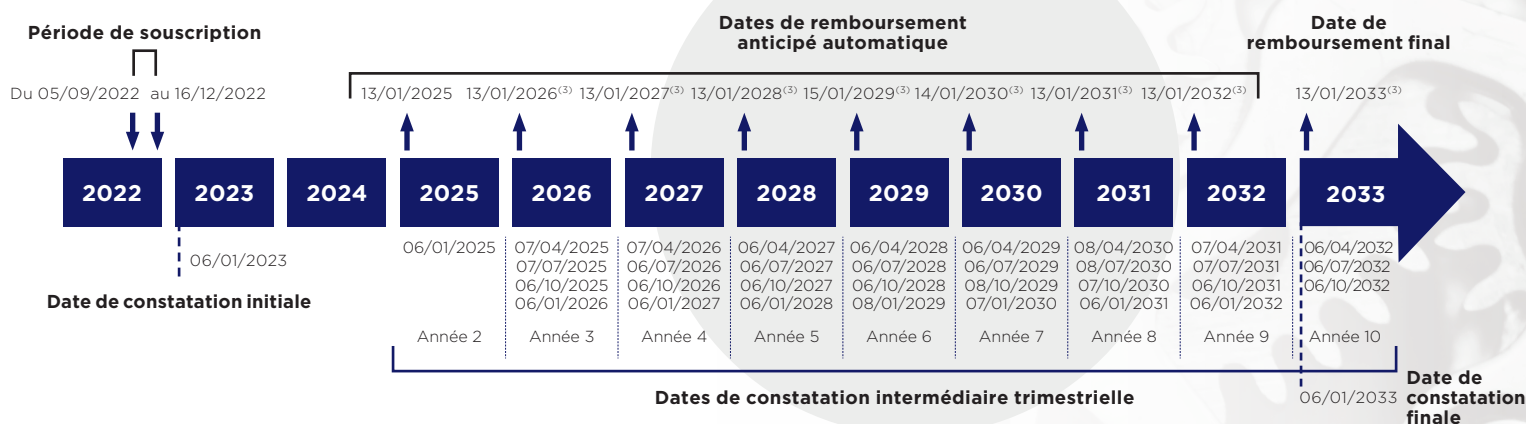


Remboursement du capital avec gain brut⁽¹⁾ si l'indice clôture à ou au-dessus de 88 % de son niveau initial à une date de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 2 à 10, ou si l'indice clôture à ou au-dessus de 75 % de son niveau initial à la date de constatation finale. Une hausse de l'Indice n'est donc pas nécessaire pour percevoir un gain.

Remboursement du capital⁽²⁾ sans gain si l'indice clôture strictement en-dessous de 75 % de son niveau initial mais à ou au-dessus de 60 % de ce niveau.

Remboursement avec perte en capital partielle ou totale si l'indice clôture strictement en-dessous de 60 % de son niveau initial.

Dates clés



Durée d'investissement conseillée : 10 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

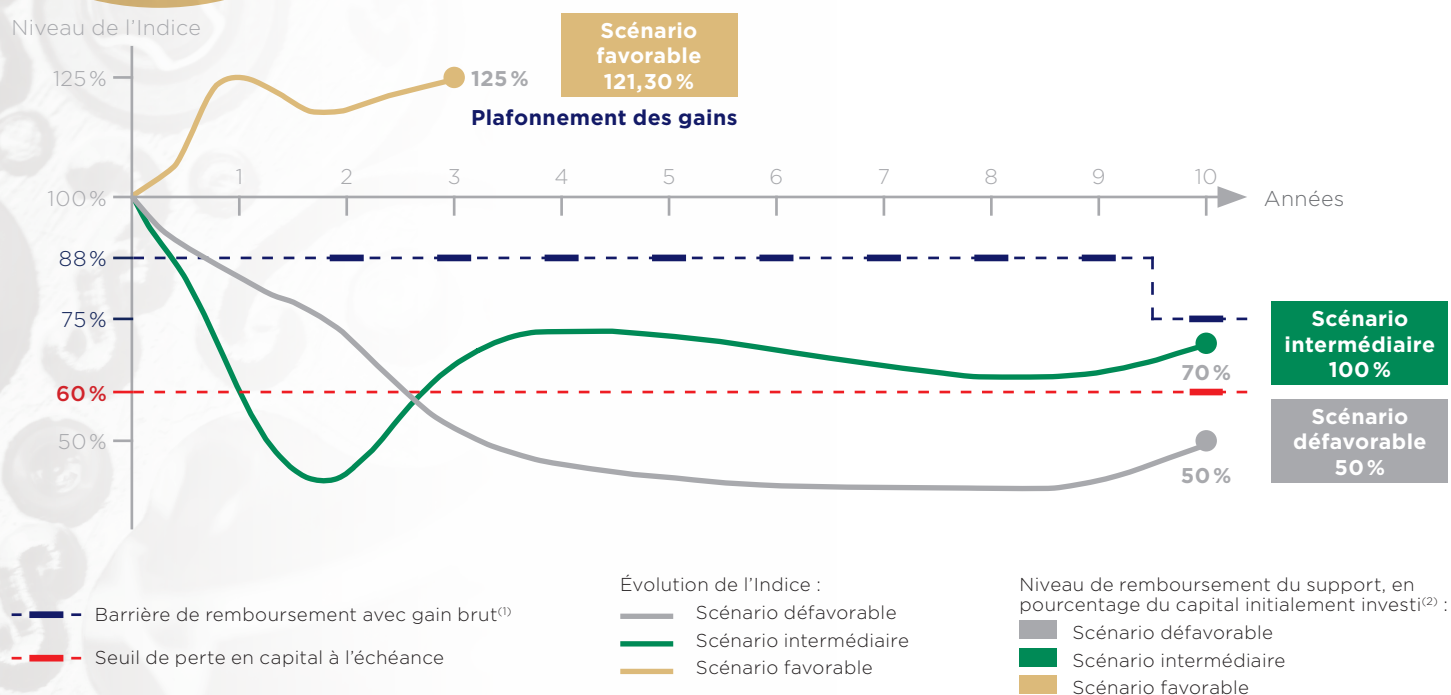
Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Baisse de l'Indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale en-dessous du seuil de perte en capital (60 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 50 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **50 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -7,67 % (égal au taux de rendement actuariel net dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁴⁾).
- **Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 50 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.**

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Baisse de l'Indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (60 % du niveau initial de l'Indice) et en-dessous de la barrière de remboursement avec gain brut⁽¹⁾ à l'échéance (75 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 70 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : **100 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -1,10 % (contre un taux de rendement actuariel net de -4,53 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁴⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS⁽¹⁾

Hausse de l'Indice en année 3, et clôture à la date de constatation intermédiaire trimestrielle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (88 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 3 : 125 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 3 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 7,10 % par année écoulée (soit 21,30 %⁽¹⁾), soit un total brut de **121,30 %**.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : 5,30 % (contre un taux de rendement actuariel net de 6,33 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁴⁾).
- **Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.** Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à la barrière de remboursement avec gain ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation des gains à 7,10 % bruts par année écoulée.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
 (2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).
 (3) Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.
 (4) Les taux de rendement actuariel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Taux de rendement actuariels futurs

Taux de rendement actuariel futurs, en cas d'un remboursement avec gain brut en année 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾								
	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Gain brut⁽²⁾	(7,10 % x 2) = 14,20 % ⁽²⁾	(7,10 % x 3) = 21,30 % ⁽²⁾	(7,10 % x 4) = 28,40 % ⁽²⁾	(7,10 % x 5) = 35,50 % ⁽²⁾	(7,10 % x 6) = 42,60 % ⁽²⁾	(7,10 % x 7) = 49,70 % ⁽²⁾	(7,10 % x 8) = 56,80 % ⁽²⁾	(7,10 % x 9) = 63,90 % ⁽²⁾	(7,10 % x 10) = 71 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	5,74 %	5,62 %	5,47 %	5,31 %	5,15 %	5,01 %	4,87 %	4,74 %	4,62 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,00 %)	5,53 %	5,41 %	5,26 %	5,10 %	4,94 %	4,80 %	4,66 %	4,53 %	4,41 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	5,43 %	5,30 %	5,15 %	4,99 %	4,83 %	4,69 %	4,56 %	4,43 %	4,30 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Élite Septembre 2022 avant l'échéance ou si le niveau de clôture de l'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR, à l'échéance, est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial.

Un support qui soutient l'association Force Femmes

Investir dans ce support, c'est permettre à MMA Vie Assurances Mutuelles de faire un don à l'association **Force Femmes**. Ce don sera possible grâce à l'investissement des clients dans ce support, sans aucune répercussion sur les montants qu'ils ont investis ni sur le déroulement du mécanisme du support.

MMA Vie Assurances Mutuelles fera un don égal à 0,10 % du total des titres de créances placés. Le versement sera effectif à la fin de la période de souscription lorsque le montant total des titres placés sera définitivement connu.

Depuis 2005, Force Femmes est une **association reconnue d'intérêt général qui accompagne gratuitement les femmes de plus de 45 ans au chômage**. Elle les guide vers une autonomie dans la construction de leur projet professionnel, salarié ou entrepreneurial, afin que chacune d'elle se rende actrice de son propre parcours.

Source : www.forcefemmes.com

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : le 13 janvier 2025 (année 2), le 13 janvier 2026 (année 3), le 13 janvier 2027 (année 4), le 13 janvier 2028 (année 5), le 15 janvier 2029 (année 6), le 14 janvier 2030 (année 7), le 13 janvier 2031 (année 8) ou le 13 janvier 2032 (année 9). Date de remboursement automatique à l'échéance : le 13 janvier 2033 (année 10).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR

L'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR est composé d'un panier de 50 entreprises issues des marchés américain, européen et japonais. L'univers de départ comprend les actions composant les indices S&P United States LargeMidCap, S&P Europe Ex-UK LargeMidCap et S&P Japan LargeMidCap. Les actions des sociétés impliquées dans des activités contestables (armes controversées, production de tabac, charbon, etc.) ou ne respectant pas les principes du Pacte Mondial (« Global Compact ») de l'ONU sont dans un premier temps exclues. Seules sont ensuite retenues les 50 plus importantes capitalisations boursières respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark », à savoir :

- une réduction d'au moins 50 % de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'univers de départ;
- l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des actions composant l'Indice doit au minimum être inférieure de 7 % à celle un an auparavant;
- la part des secteurs à fort impact sur le changement climatique dans l'Indice doit être au minimum égale à celle de l'univers de départ. L'objectif de cette contrainte est de sélectionner les meilleures entreprises de ces secteurs et non de désinvestir complètement de ces derniers.

L'Indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 11 juillet 2022. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est équi pondéré et calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice pour un niveau de l'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR à 913,27 points (niveau au 21 juin 2022) est équivalent pour l'indice Euro STOXX 50® à un prélèvement forfaitaire constant de 191,29 points d'indice pour un niveau de l'indice Euro STOXX 50® à 3 494,00 points (niveau au 21 juin 2021).

Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par les valeurs qui composent l'indice Euro STOXX 50® est en moyenne de 111,14 points d'indice par an depuis 2012 (source : Bloomberg - SX5ED Index au 21 juin 2022).

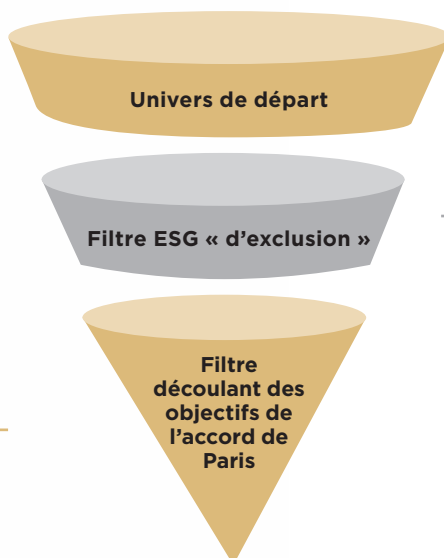
L'indice est accessible entre autres sur le site de S&P (www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-europeusajapan-ex-uk-50-net-zero-2050-paris-aligned-select-50-point-decrement-index/#overview), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SPGPDDDET Index ; ticker Reuters : .SPGPDDDET).

MMA Élite Septembre 2022 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner des entreprises des principaux marchés américain, de la zone euro et japonais respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark », telle que calculée par S&P Dow Jones Indices. L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Méthodologie de l'Indice

Entreprises cotées des marchés américain, européen et japonais (1 278).

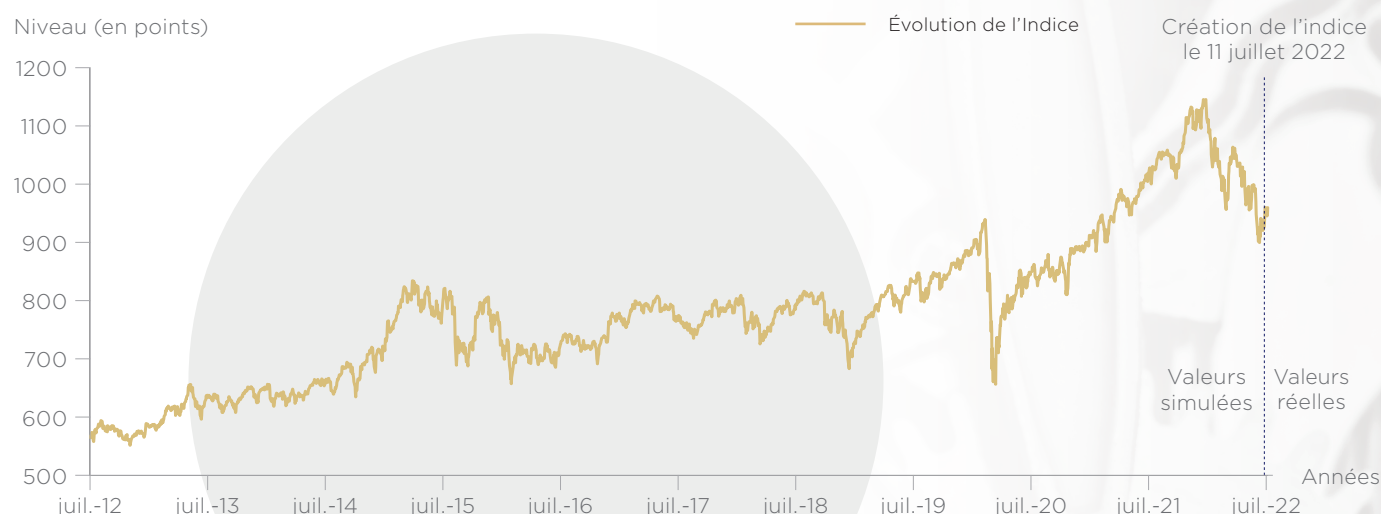
Sélection des 50 plus importantes capitalisations boursières respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark ».



Exclusion des entreprises ayant des activités contestables (armes controversées, production de tabac, charbon, etc.) ou ne respectant pas les principes du Pacte Mondial (« Global Compact ») de l'ONU (970).

S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR

Évolution de l'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR (simulée jusqu'au 11 juillet 2022)



Source : S&P (pour la période du 13 juillet 2012 au 11 juillet 2022), puis Bloomberg, au 15 juillet 2022.

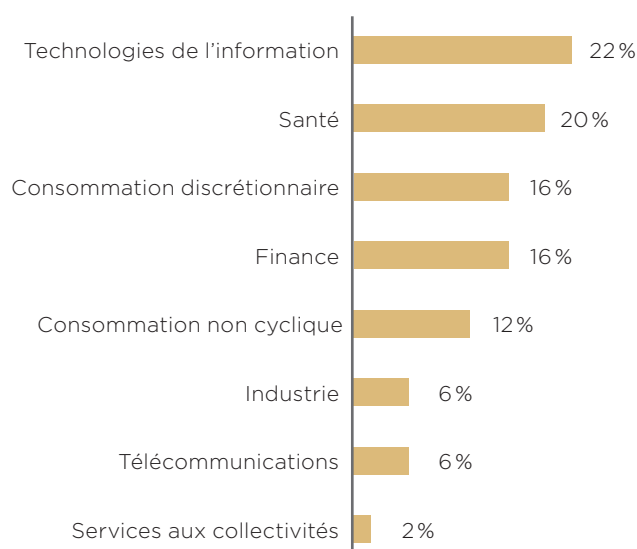
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR a été lancé le 11 juillet 2022. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

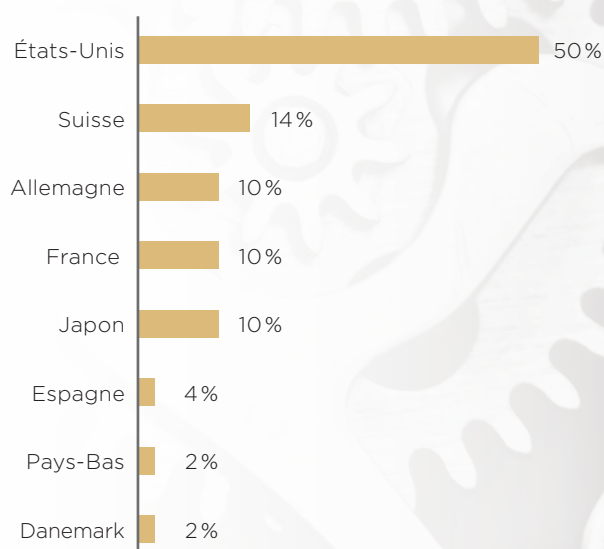
PERFORMANCES CUMULÉES AU 15 JUILLET 2022

Période	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice	-6,09 %	15,29 %	23,88 %	69,60 %

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Goldman Sachs, le 15 juillet 2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages / Inconvénients du support

Avantages

- MMA Élite Septembre 2022 vous permet de vous exposer à un Indice composé des actions de 50 entreprises issues des marchés américain, européen et japonais respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark » : **S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR**.
- Les années 2 à 9, si le niveau de clôture de l'Indice **est supérieur ou égal à 88 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **et un gain brut⁽⁴⁾ de 7,10 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment et qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle au cours de l'année 10 (le 6 avril 2032, le 6 juillet 2032 ou le 6 octobre 2032), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 88 % de son niveau initial** ou si le niveau de l'Indice, à la date de constatation finale (soit le 6 janvier 2033), **est supérieur ou égal à 75 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement final **un gain brut⁽⁴⁾ de 71 %** (équivalent à un gain brut de 7,10 % par année écoulée), en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si à la date de constatation finale (le 6 janvier 2033) le niveau de l'indice **est supérieur ou égal à 60 % et strictement inférieur à 75 % du niveau initial de l'Indice** alors vous recevrez⁽²⁾ le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾ à la date de remboursement final.

Inconvénients

- MMA Élite Septembre 2022 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 10 ans** (si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial à la date de constatation finale). **Une faible variation à l'échéance du niveau de clôture de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 75 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Élite Septembre 2022.**
- En acquérant ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (Goldman Sachs International), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur**, qui induit un risque sur le remboursement du capital.
- **Les gains bruts⁽³⁾ sont plafonnés** à 14,20 %, 21,30 %, 28,40 %, 35,50 %, 42,60 %, 49,70 %, 56,80 %, 63,90 % et 71 % selon l'année de remboursement (années 2 à 10), même si l'Indice enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 2 ans et 10 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu en année 1.
- **L'Indice est équipondéré et calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).

Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

Pour information, un produit équivalent lié à l'indice Euro STOXX 50® offrirait un gain brut⁽⁴⁾ de 0 % par année écoulée par rapport au gain brut⁽⁴⁾ de 7,10 % par année écoulée distribué par MMA Élite Septembre 2022 (source : Goldman Sachs). **Le rendement plus important de MMA Élite Septembre 2022 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

(1) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle : Année 2 : 6 janvier 2025; Année 3 : 7 avril 2025, 7 juillet 2025, 6 octobre 2025, 6 janvier 2026; Année 4 : 7 avril 2026, 6 juillet 2026, 6 octobre 2026, 6 janvier 2027; Année 5 : 6 avril 2027, 6 juillet 2027, 6 octobre 2027, 6 janvier 2028; Année 6 : 6 avril 2028, 6 juillet 2028, 6 octobre 2028, 8 janvier 2029; Année 7 : 6 avril 2029, 6 juillet 2029, 8 octobre 2029, 7 janvier 2030; Année 8 : 8 avril 2030, 8 juillet 2030, 7 octobre 2030, 6 janvier 2031; Année 9 : 7 avril 2031, 7 juillet 2031, 6 octobre 2031, 6 janvier 2032.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base et les Conditions Définitives qui inclut notamment les principaux risques suivants.

MMA ÉLITE SEPTEMBRE 2022 EST NOTAMMENT EXPOSÉ AUX RISQUES SUIVANTS :

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque découlant de la nature du titre de créance : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable à priori et pouvant être totale.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du titre de créance. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le titre de créance.

Risque de contrepartie : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR001400BBP3	
Forme juridique	Certificat, titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.	
Émetteur	Goldman Sachs International (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations de crédit en vigueur au 27 juin 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support.	
Montant de l'Émission	100 000 000 €	
Offre au public	Oui - France	
Valeur nominale	100 €	
Prix d'émission	100 %	
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.	
Commissions de distribution	Goldman Sachs International versera à MMA Vie au titre de cette transaction une commission de distribution qui pourra atteindre 2,50 % TTC payée à la mise en place de la transaction et une commission de distribution annuelle d'un montant maximum de 0,80 % TTC du nominal des titres placés.	
Sous-jacent	S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR (Bloomberg : SPGPDET Index).	
Période de souscription	Du 5 septembre 2022 au 16 décembre 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)	
Date d'émission	5 septembre 2022	
Date de constatation initiale	6 janvier 2023	
Dates de constatation intermédiaire en années 2 à 9	6 janvier 2025 (Année 2) 7 avril 2025⁽¹⁾, 7 juillet 2025⁽¹⁾, 6 octobre 2025⁽¹⁾ et 6 janvier 2026⁽¹⁾ (Année 3) 7 avril 2026⁽¹⁾, 6 juillet 2026⁽¹⁾, 6 octobre 2026⁽¹⁾ et 6 janvier 2027⁽¹⁾ (Année 4) 6 avril 2027⁽¹⁾, 6 juillet 2027⁽¹⁾, 6 octobre 2027⁽¹⁾ et 6 janvier 2028⁽¹⁾ (Année 5) 6 avril 2028⁽¹⁾, 6 juillet 2028⁽¹⁾, 6 octobre 2028⁽¹⁾ et 8 janvier 2029⁽¹⁾ (Année 6) 6 avril 2029⁽¹⁾, 6 juillet 2029⁽¹⁾, 8 octobre 2029⁽¹⁾ et 7 janvier 2030⁽¹⁾ (Année 7) 8 avril 2030⁽¹⁾, 8 juillet 2030⁽¹⁾, 7 octobre 2030⁽¹⁾ et 6 janvier 2031⁽¹⁾ (Année 8) 7 avril 2031⁽¹⁾, 7 juillet 2031⁽¹⁾, 6 octobre 2031⁽¹⁾ et 6 janvier 2032⁽¹⁾ (Année 9)	
Dates de remboursement anticipé automatique en années 2 à 9	13 janvier 2025 (Année 2) 13 janvier 2026⁽¹⁾ (Année 3) 13 janvier 2027⁽¹⁾ (Année 4) 13 janvier 2028⁽¹⁾ (Année 5) 15 janvier 2029⁽¹⁾ (Année 6) 14 janvier 2030⁽¹⁾ (Année 7) 13 janvier 2031⁽¹⁾ (Année 8) 13 janvier 2032⁽¹⁾ (Année 9)	
Dates de constatation intermédiaire en année 10	6 avril 2032 ⁽¹⁾ , 6 juillet 2032 ⁽¹⁾ et 6 octobre 2032 ⁽¹⁾	
Date de constatation finale	6 janvier 2033 ⁽¹⁾ (Année 10)	
Date d'échéance	13 janvier 2033 ⁽¹⁾ (Année 10)	
Double valorisation	Une double valorisation est établie par la société Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Goldman Sachs International.	
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).	
Documentation juridique	- Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, en date du 15 juillet 2022, conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. - Conditions Définitives de l'émission datées du 5 septembre 2022. La documentation juridique est disponible sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (https://assets.ctfassets.net/42ch7ol4g0tf/1Dr6pd1x4BFFxxORTcObT1/e289bb6b398a06e1a5c570f9b5b97992/22-07_15_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_15_July_22__Approved_Version_.pdf) et via le lien suivant pour les Conditions Définitives (www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR001400BBP3.pdf), ou sur simple demande à l'adresse suivante : Goldman Sachs International, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume Uni.	

(1) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Avertissement

Le titre de créance décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 5 septembre 2022 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (https://assets.ctfassets.net/42c77014g0tf/1Dr6pd1x4BFFxxORtc0bT1/e289bb6b398a06e1a5c570f9b5b97992/22-07_15_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_15_July_22__Approved_Version_.pdf) et via le lien suivant pour les Conditions Définitives (www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FRO01400BBP3.pdf), ou sur simple demande à l'adresse suivante : Goldman Sachs International, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume Uni. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

COMMERCIALISATION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION : Le titre de créance est un support représentatif d'une unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation tel que visé dans le Code des assurances. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document a été rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le support MMA Élite Septembre 2022.

CARACTÈRE PUBLICITAIRE DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira quotidiennement un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou une de ses affiliés. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. Goldman Sachs International fournira ces prix d'achat indicatifs en les affichant sur les pages publiées par Bloomberg, Telekurs et Reuters. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1,00%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant quel qu'il soit, tel que Goldman Sachs International l'estime approprié à sa seule discrétion.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

DONNÉES DE MARCHÉ : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION : Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au support est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent « ESG » ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme « ESG », « durable » ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durable », ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (« ESG »).

L'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman »). Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque de commerce, déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »), et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Goldman. MMA Élite Septembre 2022 n'est ou ne sont pas parrainés, avalisés, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et aucune des parties précitées n'émet de déclaration recommandant d'investir dans ledit ou lesdits produit(s) ni ne peut être tenue responsable pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice S&P EuropeUSAJapan Ex-UK 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (EUR) TR.

